

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon, tenue à la salle Ernest-Lepage, lundi le 7 novembre 2016, à 19h30, sont présents :

M. Pierre M. Barre	M. Raymond Lavoie
M. Mario Riou	M. Éric Bérubé
Mme Jacqueline D'Astous	Mme Guylaine Gagnon

Tous conseillers membres du susdit Conseil formant quorum, M. Wilfrid Lepage, maire et M. Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier sont également présents, ainsi que dix (10) citoyens.

#### **1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Après le mot d'ouverture, le maire débute la lecture de l'ordre du jour.

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

16-R-195 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

16-R-196 Il est proposé par M. Éric Bérubé, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 tel que rédigé.

#### **4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

16-R-197 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'autoriser le paiement des comptes du mois d'octobre 2016 au montant de 86 152,12 \$.

#### **5. CORRESPONDANCE**

##### **5.1 CHEMIN PRIVÉ – Demande de déneigement**

Le point est rejeté et une rencontre avec les citoyens du Chemin Privé sera prévue ultérieurement pour discuter du sujet.

##### **5.2 PROJET TI BAS-SAINT-LAURENT – Demande de salle**

16-R-198 Il est proposé par M. Éric Bérubé, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à l'organisme l'utilisation de la salle Ernest-Lepage et ce, pour six (6) séances d'une demi-journée de formation gratuite destinées aux citoyens voulant parfaire leurs connaissances en informatique.

## **6. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **6.1 SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL - Renouvellement**

16-R-199 Il est proposé par M. Éric Bérubé, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à renouveler les certifications des employés municipaux en ce qui a trait au secourisme en milieu de travail dont l'échéance est à terme.

### **6.2 AVOCATS – Offres de services**

16-R-200 Il est proposé par M. Éric Bérubé, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service du cabinet Langlois avocats, s.e.n.c.r.l. pour les dossiers juridiques spéciaux de la Municipalité.

16-R-201 Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service du cabinet Marceau Soucy Boudreau avocats, s.e.n.c.r.l. pour la prestation de services juridique nécessaire au fonctionnement de la Municipalité.

### **6.3 MRC des BASQUES – Téléphonie IP**

16-R-202 Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et d'autoriser le directeur général de la municipalité à signer l'entente inter municipale sur la téléphonie IP de la MRC des Basques.

### **6.4 MRC des BASQUES – Cour municipal commune**

16-R-203 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et d'autoriser le directeur général de la municipalité à signer l'entente inter municipale sur la Cour municipal commune.

### **6.5 MRC des BASQUES – Zone industrielle inter municipale**

#### **PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DE LA MRC DES BASQUES**

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente dont l'objet est l'exercice de tout pouvoir qui leur est conféré par la *Loi sur les immeubles industriels municipaux, R.L.R.Q., c. I-01 (LIIM)*;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC des Basques souhaitent créer un Parc industriel régional pour faciliter le développement industriel sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques et CLD des Basques ont élaboré un projet d'entente inter municipale concernant la création d'un tel parc industriel régional dans la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-06-08-5.2 du Comité administratif de la MRC des Basques par laquelle le Comité administratif de la MRC accepte le projet d'entente inter municipale concernant la création d'un parc industriel régional;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales intéressées à se joindre au protocole d'entente inter municipale désirent se prévaloir des dispositions prévues à l'article 13.8 de la *LIIM* en demandant à la MRC des Basques de jouer le rôle d'une régie inter municipale pour la mise en application dudit protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Simon désire adhérer à l'entente inter municipale visant la création d'un parc industriel régional de la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la municipalité doit réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter afin d'approuver l'adoption par le Conseil de la présente résolution;

16-R-204 CONSIDÉRANT que le projet d'entente inter municipale concernant le parc industriel régional de la MRC des Basques est déposé dans le cadre de la présente séance fait partie intégrante de la présente résolution;  
**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR**, M. Éric Bérubé, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE : Le conseil de la municipalité de Saint-Simon, sous réserve de l'approbation des personnes habiles à voter, autorise, par le biais de la présente résolution, la signature de l'entente inter municipale visant à pourvoir à la conception, l'implantation, le financement, l'exploitation et le développement de tout ou d'une partie d'un parc industriel régional sur le territoire de la MRC des Basques au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 13.1 et suivants de la *LIIIM*;

QUE : M. le maire, Wilfrid Lepage, et M. Cédric Gagnon, directeur général soient désignés afin de signer ladite entente pour et au nom de la municipalité,

QUE : la municipalité de Saint-Simon demande à la MRC des Basques en conformité avec l'article 13.8 de la *LIIIM* de jouer le rôle d'une régie inter municipale pour l'application de l'entente inter municipale ;

QUE : Le conseil municipal accepte de présenter la présente résolution aux personnes habiles à voter pour approbation conformément à l'article 13.2 de la *LIIIM*;

QUE : Le directeur général soit mandaté pour réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

QUE : Le registre soit accessible de 9 heures à 19 heures le 28 novembre 2016, au bureau de la municipalité situé au 30 rue de l'Église;

QUE : Le résultat de la procédure d'enregistrement soit acheminé à la MRC des Basques.

#### 6.6 RENCONTRES DU MAIRE – Remboursement de frais de déplacement

16-R-205 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des frais de déplacement du maire pour trois (3) rencontres à Rivière-du-Loup, soit une séance d'information avec Hydro-Québec, une rencontre du comité COSSMOS et une rencontre avec le député provincial, pour un montant total de 151,39 \$.

#### 6.6 PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ - Liste

16-R-206 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'envoi de correspondances aux personnes endettées envers la municipalité ainsi que leurs états de compte pour les années 2015 et 2016. Un avis recommandé en janvier 2017 à ceux qui n'auront pas payé les taxes en souffrance de l'année 2015.

### 7. PROTECTION INCENDIE

Aucun point à l'ordre du jour.

## **8. AFFAIRES JURIDIQUES**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS - Soumission**

16-R-207

Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service pour le déneigement des terrains, immeubles municipaux et du trottoir côté Nord de la route 132 soumise par Excavation Robert Fournier enr. au montant de 29 491,09 \$ taxes incluses pour les hivers 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

## **10. URBANISME**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **11. ENVIRONNEMENT**

### **11.1 RIVIÈRE-DU-LOUP – Tarif du lieu d'enfouissement**

16-R-208

Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les tarifs 2017 présentés par la Ville de Rivière-du-Loup en date du 28 septembre 2016, qui sont entre autres de 70 \$ la tonne métrique pour les matières résiduelles provenant d'une municipalité ayant le droit d'accès.

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **13. DÉVELOPPEMENT**

### **13.1 BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL – Consultation publique : résultats**

Procès-verbal du recensement des formulaires de la consultation publique sur la rénovation du chalet des loisirs en un centre communautaire multifonctionnel, tenue au bureau municipal, le lundi 24 octobre 2016, à 13h00, sont présents :

M. Pierre M. Barre

M. Mario Riou

Mme Jacqueline D'Astous

M. Raymond Lavoie

M. Éric Bérubé

Mme Guylaine Gagnon

M. Wilfrid Lepage, maire, M. Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que M. Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques sont également présents.

M. Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques, chargé de totaliser et de constater les résultats de la consultation prévue pour la rénovation du chalet des loisirs en un centre communautaire multifonctionnel, dresse procès-verbal pour la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski.

L'urne scellée contenant la totalité des réponses reçues de la consultation ayant été déposée à la préfecture, il a été procédé sans délai à la constatation de l'intégrité des sceaux de sécurité, l'ouverture de l'urne par le directeur général et la totalisation des formulaires.

Le préfet a ensuite consigné dans le présent procès-verbal le résultat du dépouillement.

- Nombre de personnes habilitées à s'exprimer : 449
- Nombre de formulaires distribués : 257
- Nombre de formulaires reçus : 200
- Nombre de formulaires rejetés : 2
- Nombre de OUI : 117
- Nombre de NON : 81

La totalisation des formulaires émis dans la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski étant terminée, le présent procès-verbal est clos et signé.

- 16-R-209 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les résultats de la consultation publique tel que présenté par le directeur général.

#### **14. FINANCES**

##### **14.1 MALLETTE – Présentation eaux usées**

- 16-R-210 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présentation de l'auditeur indépendant sur le financement des eaux usées pendant la séance ordinaire du conseil municipal le lundi, 5 décembre 2016 à 19h30 à la salle Ernest-Lepage, située au 28 rue de l'Église.

##### **14.2 AVIS DE MOTION – Budget 2017**

- 16-R-211 Un avis de motion est donné par M. Raymond Lavoie, conseiller,  
  
QUE le règlement 2016-07 concernant l'adoption du budget 2017, du programme triennal d'immobilisations, de l'imposition de la taxe foncière et des taxes de services, de même que du taux d'intérêt et du nombre de versements sera adopté à une séance subséquente.

##### **14.3 RAPPORT DU MAIRE**

- 16-R-212 Il est proposé par M. Éric Bérubé, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre le rapport du maire à tous les résidents par le biais du Publisac avec le bulletin municipal de novembre.

#### **15. VARIA**

#### **16. PÉRIODE DE QUESTION**

#### **17. LEVÉE DE LA RÉUNION**

- 16-R-213 Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la réunion.

---

Wilfrid Lepage, maire

---

Cédric Gagnon, directeur général